



COMPTE RENDU DE REUNION

Conseil de l'École Doctorale Normande de Chimie

25 avril 2018 – ENSICAEN

UFR Sciences et techniques - Salle de réunion – 14h00

Liste des présents : Isabelle DEZ, Pierre-Yves RENARD, Vincent DALLA, Clémence MAINGUENEAU, Thierry LEQUEUX, Christian FERNANDEZ, Marco DATURI, Cécile PERRIO, Marie LEGAY-MELEUX, ...

Ordre du jour :

1. Informations générales suite aux réunion du CED
2. Bilan RIN 100%
3. Bilan SIREDO et nouvelles inscriptions
4. Co-encadrements et changement de direction de thèse
5. Suite au retour du CED sur le règlement intérieur : procédure à mettre en place pour que l'ED ait une implication active dans le recrutement des doctorants
6. Soutenances à mi-parcours – composition CST
7. Organisation des visites de sites industriels pour les doctorants
8. Retour cérémonie de remise des diplômes et MT 180s
9. Questions diverses

Informations générales suite aux réunion du CED

- ❖ Un nouveau logiciel est en phase de test pour le système de gestion des écoles doctorales et accompagnement des doctorants. Ce sera une interface entre les doctorants, les directeurs et les administratifs. Ce logiciel, SYGAL (Système de Gestion et d'Accompagnement doctoral) devrait être actif en septembre 2018, pour une partie de ses fonctionnalités. Il nous permettra, entre autre, d'avoir une adresse pérenne pour les enquêtes sur le devenir des doctorants.
- ❖ Concernant le budget, il est en légère baisse cette année par rapport à l'an dernier. (Cf. PowerPoint). Nous avons eu l'accord pour les formations spécifiques à l'ED. Nous lançons un appel pour deux cours pour l'an prochain. L'ED prend en partie en charge les frais de déplacement pour les conférenciers des cycles de conférences des différents laboratoires, en particulier si un membre de jury de thèse donne une conférence, son déplacement peut être pris en charge par l'ED.
Le premier reversement de l'ED vers les laboratoires concernant les aides accordées aux doctorants pour leurs déplacements à des congrès doit être remonté à l'ED pour le 15 mai.
- ❖ Etape d'inscription (cf. PowerPoint page 2). Les doctorants en première année doivent tous être inscrits pour le 30 octobre (début des inscriptions possibles dès le 1^{er} juillet). Etant donné que la sécurité sociale ne couvre les étudiants que jusqu'au 30/08, les doctorants doivent être inscrits au 1^{er} septembre pour être couverts, sinon, ils devront payer une sécurité sociale spécifique. (A la rentrée, plus de sécurité sociale étudiante pour les premières années, qu'en est-il pour les doctorants de première année ?).
L'inscription des doctorants de seconde et troisième année se fait automatiquement dès le 1^{er} juillet, à condition que le CSI ait eu lieu, il est donc impératif que ces CSI aient eu lieu avant cette date, si ce n'est pas le cas, la



réinscription automatique est bloquée par l'ED en attente de la tenue du CSI, qui doit impérativement être fait pour le 30 octobre, date limite d'inscription des doctorants en deuxième et troisième année.

On se questionne sur l'avancement de la date d'inscription des doctorants. Si inscription en septembre cela signifie que les doctorants devront soutenir en août, ce qui pose de nombreux problèmes pour mobiliser un jury !

- ❖ Les dérogations demandées pour les inscriptions en 4^{ème} année doivent être faites avant le 30 octobre cette année, le dossier de soutenance doit être bouclé avant le 15 octobre.
- ❖ Stéphane AUGER, nouvellement recruté à NU pour l'insertion professionnelle, des doctorants interviendra à la JDD le 21 juin auprès des doctorants.
- ❖ Cf. tableau PowerPoint pour attribution des allocations 2018 (une allocation handicap à Rouen et Caen, 2 allocations Caen pour l'international, 31 allocations URN et 34 UCN).
L'an prochain le compte sera fait sur les HDR actifs (qui encadre ou co-encadre une thèse sur une certaine période, à définir en CED). Le deuxième critère sera le nombre de soutenances par an. Le taux d'encadrement est défini à 300% pour toutes les EDs normandes.
8 allocations établissement pour l'ED + une au Havre. Le nom des candidats doit être remonté à la Comue pour le 1^{er} juin.
Pierre Yves encourage à faire passer les HDR et à inciter à co-encadrer.
- ❖ Rappel : NU interdit aux directeurs de thèse d'être président de jury, alors que le nouveau décret le permettait.
- ❖ Le dépôt des manuscrits de thèses doit se faire 1 mois avant la soutenance. C'est ce manuscrit qui sera archivé par défaut. Par conséquent, si le doctorant veut faire des corrections après la soutenance, il faudra indiquer clairement dans le dossier de soutenance que des corrections mineures seront demandées au terme du jury de soutenance.
- ❖ Enfin, NU demande un rapport annuel de thèse pour les doctorants financés par la région Normandie à compter de l'année 2017-2018. Celui-ci devra faire une page et correspondra au portfolio du doctorant qui sera à terme intégré au logiciel SYGAL. Ce rapport sera demandé à tous les doctorants pour l'EDNC, et servira de support pour le CST.

Bilan RIN 100% et spirale allocations établissements

- ❖ La validation sera faite par la région le 4 juin. (Cf. PowerPoint)
Il faut chercher des candidats dès maintenant pour que la liste puisse être remontée à Patrice Lerouge pour le 1^{er} juin.
- ❖ Discussion autour des projets évalués et non évalués : il est rappelé que pour être éligibles aux allocations établissement, le projet de thèse doit avoir été évalué favorablement au niveau des RINs ou des appels d'offre spécifiques, et tenir compte des remarques du jury indépendant si le projet n'a pas été évalué A.



Bilan SIREDO et nouvelles inscriptions

- ❖ L'enquête prend en compte tous les inscrits. On constate que sur 42 nouveaux inscrits 32 ont eu des diplômes français et 14 viennent des établissements Normands.
- ❖ Une cotutelle qui a duré 7 ans vient d'être soutenue (cf powerpoint). Constat : 3 cotutelles font augmenter la moyenne des durées moyennes des thèses, mais la moyenne des durées des thèses sous contrat doctoral reste stable à 38 mois.
- ❖ Le conseil donne son accord pour toutes les demandes de co-encadrement en modifiant le pourcentage d'encadrement (Martin Lawson, Sébastien Comesse, Claire Lopez et Mohamed El Roz). Pour Mohamed El Roz, Christian Fernandez évoque la demande de co-encadrement pour la thèse en cotutelle de Fatima Douma mais il n'est pas possible d'avoir un co-encadrant lors d'une cotutelle où nous avons déjà deux directeurs selon la DRI.
- ❖ Le conseil donne son accord pour le changement de direction de thèse de Kevin Renault.

Retour du CED sur le règlement intérieur et procédure de recrutement des doctorants

- ❖ L'ED décide de renforcer le CSI par la présence des 3 ou 4 personnes faisant partie du jury de soutenance à mi-parcours, qui émettent et devront tous signer le rapport. C'est ce rapport, auquel s'ajoute le rapport de l'entretien annuel avec l'enseignant référent, qui permettra la réinscription (en 3^e année), la réinscription en 2^e et année dérogatoire se faisant après réception de la réunion doctorant - enseignant référent.
- ❖ Il est demandé par NU que l'ED participe plus activement au recrutement des candidats pour les allocations ministérielles et régionales. Les recrutements doivent être fait avec les meilleurs candidats. Les directeurs et directeurs adjoints contacteront donc (pour un entretien téléphonique) les candidats retenus après réception de la fiche de compte rendu de la procédure de sélection par le porteur du projet.
- ❖ Une question d'un doctorant concernant la prise en compte des formations. Une thésarde qui encadre un personnel de laboratoire et fait son entretien professionnel peut-elle compter cela dans ses heures de formation ? L'ED donne son accord puisqu'elle est son N+1. Sur la question des formations, et des séminaires, les intervenants doivent faire un pointage pour valider celles-ci. Un formulaire de comptabilisation des formations va être mis en place



- ❖ Comme énoncé ci-dessus, le jury des soutenances à mi-parcours permet à l'ED de constituer un jury de CSI en bonne et due forme

Organisation des visites de sites industriels pour les doctorants

- ❖ Monsieur Mazoyer (entreprise Cargill) donne son accord pour présenter le site de CARGILL à Baupte. Il propose que les doctorants intéressés viennent sur le site en présentant leurs sujets de thèse et que les docteurs dans l'entreprise présentent leur carrière. Il propose de faire une information sur le statut d'un docteur en entreprise. Enfin une visite d'une partie du centre de recherche du site est envisageable. Ceci pourra se faire avec 10 doctorants environ et sur une demie journée. Il sera éventuellement possible d'inviter les encadrants en fonction du nombre car pas de salle très grande. Cette visite pourrait se faire en automne jusqu'en mai 2019. Proposition de janvier 2019 ? Enfin, il faut que les spécialités des doctorants présents soient en adéquation avec les spécialités de l'entreprise. En conséquence, M Mazoyer se propose d'envoyer à la direction de l'ED un résumé des activités du site.

Retour sur la cérémonie de remise des diplômes et MT 180s

- ❖ Cf. PowerPoint et vidéo

Questions diverses

- ❖ Sur le site, lorsque l'on clique sur certaines Unités de Recherche on n'arrive pas dessus. Ces erreurs de redirections doivent être corrigées.
- ❖ Information sur les fiches RNCP : ces fiches descriptives des métiers ouverts aux différentes formations seront appliquées également au doctorat. La chimie est une des rares disciplines présente en tant que tel sur les fiches.
- ❖ Question du renouvellement des doctorants dans les conseils des universités. A Rouen, élection pour la commission de la recherche et il va y avoir des sièges à pourvoir. Passer l'information aux doctorants. Etre dans une instance universitaire donne des crédits de formation.



Normandie Université



Normande de Chimie

Fin de la réunion : 16h00

Fait à Caen le 27/04/2018